
Département du
Nord

N° du registre
des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le dix septembre à neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire

2022-09-04

Objet :
Vente de la
parcelle AP0033

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, DELACOURT Philippe, HUIZINGA Martine, BAY Edwige, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe.

Formant la majorité des membres en exercice

Date de
convocation
02/09/22

Excusés :

Etaient excusés :

Date d'affichage
02/09/22

CARDON Jean-Paul, pouvoir PIRET Annick
BOUQUILLON Véronique, pouvoir PLANCQ Carmen
DELACOURT Séverine, pouvoir DELACOURT Philippe
DURAND Bernard, pouvoir DUTOIT Jean Michel
DUQUESNE Christine, pouvoir BALZANO Sylvain
BOURGOIS Vincent, pouvoir EQUINE Philippe
MATHON Eliane, pouvoir BLONDEAU Alain
VANOVERSCHELDE Corinne, pouvoir PLICHON Philippe

- en exercice : 29
- présents : 21
- votants : 29

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Considèrent le courrier de confirmation adressé par la ville de Wavrin à la société Cotract Immo le 21 juillet 2022,

Considérant l'avis favorable de commission « urbanisme, administration générale, RH » du 1er septembre 2022,

La ville de Wavrin a été sollicitée par la société Cotrac Immo, désireuse d'acquiescer la parcelle AP0033 mitoyenne à ses locaux et localisée entre le 3 et le 5 allée de la Deûle.

Cette parcelle de 888m² est inconstructible car classée au PLU « UI/zh/zdh4/PIG1/AAC1 », dont à 75% en Zh4 : « tous les types d'occupation ou d'utilisation du sol y sont interdits à quelques exceptions près. »

La parcelle étant trop petite pour entrer dans le cadre des interventions de France Domaine, la commune a recensé le prix de vente des parcelles non constructibles sur la zone d'activité, lui permettant de proposer une acquisition à 36€/m², soit 31 968€, les frais de bornage et de rédaction d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal valide unanimement la vente de la parcelle AP-0033 selon les conditions précédemment détaillées.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle, BALZANO Sylvain, DHENNIN Natalie, CARDON Jean-Paul (pouvoir PIRET Annick), BOUQUILLON Véronique (pouvoir PLANCQ Carmen), DELACOURT Philippe, HUIZINGA Martine, BAY Edwige, PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir DELACOURT Philippe), DURAND Bernard (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUQUESNE Christine (pouvoir BALZANO Sylvain), BOURGOIS Vincent (pouvoir EQUINE Philippe), LOMBART Muriel, TURPIN Patrice, MATHON Eliane (pouvoir BLONDEAU Alain), VANTOUROUT Eric, VANOVERSCHELDE Corinne (pouvoir PLICHON Philippe), PLICHON Philippe

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
conformément aux
dispositions de la loi
n°82/623 du
22.07.1982
Le Maire

A. BLONDEAU



Pour extrait conforme
Le Maire,

A. BLONDEAU.

